



2021 Plan stratégique 2026



Notre syndicat d'énergie est historiquement une force d'accompagnement pour les collectivités et pour les usagers du service public de l'énergie.

Le contexte sanitaire et économique incertain, l'évolution constante de notre environnement réglementaire et les enjeux pour la mise en œuvre locale de la transition énergétique donnent encore plus de sens à notre implication.

Ce plan stratégique 2021/2026, que j'ai le plaisir de vous présenter ici, fixe cette dynamique nécessaire d'accompagnement, adaptée au contexte économique et marquée par un esprit de responsabilité et d'innovation.

La transition énergétique en structure le contenu, mais la proximité, la solidarité et la synergie en sont à la fois les liants et les maîtres mots de notre engagement.

Loin de nous contraindre, ce projet se veut être le guide de notre action ; Il met en exergue notre capacité à toujours être aux côtés des communes et des communautés de communes, il nous rassemble dans ce qui est notre raison d'être : être utile aux autres

Catherine GOURNEY-LECONTE

Présidente du SDEC ÉNERGIE

PARTIE 1

UN CONTEXTE INEDIT ET EXIGEANT

1. Des réseaux d'énergie au service des territoires et des citoyens consommateurs
2. Un syndicat multi-cartes
3. Un contexte sanitaire inédit, une économie sous tension boostée par le plan « France Relance »
4. La transition énergétique réoriente nos priorités

1. Des réseaux d'énergie au service des territoires et des citoyens consommateurs

- Le modèle d'organisation du service public de l'électricité à l'épreuve
 - EDF et la politique énergétique nationale

L'environnement énergétique a profondément évolué ses 20 dernières années, notamment par l'ouverture du marché de l'électricité.

Malgré cela, le modèle « à la Française » basé sur le monopole de la distribution d'électricité et sur la péréquation tarifaire résiste aux évolutions structurelles longtemps réclamées par l'Europe, à la pression de l'économie pesant sur le groupe EDF et aux conséquences inéluctables de la transition de la production à partir d'énergies fossiles non renouvelables vers des énergies renouvelables.

Car le réseau public de distribution d'électricité en France métropolitaine a ceci de particulier, d'être à la fois la propriété des collectivités territoriales en vertu de la loi, mais aussi de voir sa gestion obligatoirement déléguée, dans le cadre d'un contrat de concession, aujourd'hui à Enedis.

Le Conseil d'État dans sa décision du 10 juillet 2020 n° 423901, B.A. a considéré que les monopoles institués en matière de distribution et de fourniture de l'électricité répondent aux conditions posées par le droit de l'Union européenne.

Mais notre environnement énergétique évoluera encore cette prochaine décennie.

En effet, la part de l'énergie nucléaire portée à 50% dans le mixte énergétique à horizon 2035 et donc la part croissante des énergies renouvelables, mais aussi la tarification de cette énergie à l'aulne du coût du renouvellement des installations nucléaires... l'intérêt économique et stratégique de disposer en France d'un leader mondial de l'énergie... sont des enjeux stratégiques de la politique énergétique nationale qui se mettra en place après 2022.

La question de la place d'EDF dans le cadre de la politique énergétique de la France est donc régulièrement posée, le sera encore et de la réponse pourrait émerger une adaptation de l'organisation du service public de l'électricité en France.

Le projet « Hercule » de réorganisation du groupe EDF, mis en sommeil après le mouvement des gilets jaunes et la crise sanitaire actuelle, tire sa quintessence de ces constats ; Il prévoit de scinder le groupe en deux grandes entités.

La première demeurerait 100% publique, et comprendrait les activités de production d'électricité conventionnelles et stratégiques (centrales nucléaires, hydrauliques et thermiques) et de transports HT (RTE).

La seconde centrée sur les activités liées aux énergies renouvelables, à la distribution et à la commercialisation – comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, la direction du commerce, les activités d'outre-mer et de la Corse. 35% de cette seconde entité seraient cotés en bourse, les 65% restant demeurant publics.

Le SDEC ÉNERGIE s'interroge légitimement sur les conséquences que cette réorganisation pourrait avoir sur le quasi-monopole accordé à ENEDIS et ses conséquences sur la péréquation tarifaire ou sur la propriété du réseau public d'électricité, car les réseaux de distribution sont et doivent rester des biens publics.

- *L'émergence d'îlots électriques*

Mais la question du devenir du réseau est posée aussi par l'émergence d'îlots électriques.

Après des décennies de centralisation, le système électrique français est aujourd'hui confronté à l'émergence de différents modèles d'ilotage, qui répondent à une demande sociétale croissante, de produire et de consommer locale.

L'isolement électrique complet de portions locales de territoires reste encore inenvisageable, car la sécurité électrique nécessite le raccordement au réseau public d'électricité jouant à minima une fonction assurantielle.

L'émergence de communautés locales en matière d'électricité peut malgré tout ouvrir une brèche ; ces modèles valorisent l'autoconsommation et l'autoproduction.

Les toutes premières communautés énergétiques sont basées sur une production et une consommation locales, les textes européens ouvrant la possibilité de consentir aux personnes morales qui exploiteraient ces communautés, l'exercice de mission très étendues : agrégation, gestion du réseau...

- *Les communautés énergétiques citoyennes et les communautés d'énergie renouvelable*

Deux directives européennes de décembre 2018 et de juin 2019 visent à soutenir le développement de modèles participatifs dans le secteur de l'énergie, via respectivement la création de communautés énergétiques citoyennes et de communautés d'énergie renouvelable.

L'intention européenne sur les communautés énergétiques est claire. L'Europe souhaite faciliter l'accès aux marchés de l'énergie aux citoyens, collectivités locales et/ou acteurs économiques qui s'organisent collectivement pour créer des projets ou des activités reconnues comme bénéfiques pour les territoires et la transition énergétique, mais qui pour autant, n'ont pas les mêmes moyens financiers et techniques que des opérateurs privés.

Leur champ d'actions est très vaste, de la production d'électricité y compris à partir de sources renouvelables, de la fourniture d'électricité, l'agrégation de la production et de la consommation pour participer aux différents marchés liés à l'électricité, le stockage d'énergie, la fourniture de services liés à l'efficacité énergétique,, la fourniture de service de mobilité électriques, la fournitures d'autres services énergétique comme par exemple des actions de lutte contre la précarité énergétique, la rénovation des bâtiments et la formation aux collectivités

La France a la responsabilité de préciser le cadre d'intervention et de définition aux réalités du pays tout en respectant les principes des deux directives.

- *Le contrat de concession électricité du Calvados déjà confronté à sa réactualisation*

Dans ce contexte, le nouveau contrat de concession électricité signé en 2018 pour une période de 30 ans, après plus de quatre ans d'âpres négociations avec les concessionnaires EDF et ENEDIS, apparait comme un élément de stabilité.

Basé sur un modèle national, sa déclinaison locale est particulièrement détaillée et en fait un contrat de concession « référence ».

Ce contrat instaure un principe, celui d'une concertation organisée entre l'autorité concédante et les concessionnaires afin de prendre en compte les évolutions constatées et d'accompagner la transition énergétique des territoires.

Cette concertation portera sur le renouvellement de conventions ou d'avenants mais surtout sur le second Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour une nouvelle période de 4 ans, le premier s'achevant fin 2022.

Au-delà des enjeux sur la qualité de l'énergie distribuée, sur le renouvellement des installations les plus obsolètes, sur les niveaux d'investissement à mobiliser ... il s'agit de la pérennité du contrat qui a besoin, pour s'exercer pleinement pendant 30 ans, d'être périodiquement évalué, amendé, amélioré...

A ce titre, certaines dispositions doivent être suivies avec beaucoup d'attention :

- le projet d'ordonnance portant transposition de la directive pour le marché intérieur de l'électricité. Il dispose que la CRE valide les programmes d'investissement d'ENEDIS. Il résulte de cette disposition que le régulateur se verrait dorénavant attribuer un rôle central qu'il n'occupait pas jusqu'à présent et qui bouleverse les équilibres trouvés dans le cadre du nouveau modèle de contrat de 2017 adopté par le SDEC ÉNERGIE le 29 juin 2018.
- Un nouveau tarif d'utilisation des réseaux de distribution d'électricité, dit TURPE 6 HTA-BT, doit entrer en vigueur le 1^{er} août 2021 pour une durée de quatre ans environ. Le régulateur poursuit à ce jour ses consultations avant d'adopter cette décision tarifaire.

Il est intéressant de retenir les quelques enjeux de ce tarif énumérés ci-dessous en ce qu'ils vont impacter l'activité du concessionnaire :

- Accélération de la transition énergétique : Enedis sera directement concerné par le raccordement de la production EnR décentralisée, ainsi que par le développement de la mobilité électrique et de l'autoconsommation qui modifieront profondément les flux sur le réseau de distribution d'électricité. Il s'agit là d'un changement très profond dans le rôle même d'Enedis.
- La maîtrise des investissements : Enedis a annoncé une forte hausse de ses investissements et prévoit ainsi de réaliser 69 Md€ en 15 ans, particulièrement pour le raccordement de la production décentralisée, mais également pour moderniser le réseau existant.
- La qualité d'alimentation et la qualité de service : Pour le TURPE 6, l'enjeu principal consistera à fiabiliser la mesure du temps de coupure (critère B) en intégrant les données Linky et à améliorer des délais de raccordement qui se sont dégradés ces dernières années.

- Le gaz à la croisée des chemins

- Le défi du vert

La Réglementation Environnementale « RE 2020 », va limiter de manière importante, l'usage du gaz dans la construction neuve, sa priorité n°1 étant des bâtiments qui consomment moins et utilisent des énergies moins carbonées.

Dévoilée le 24 novembre 2020, cette nouvelle réglementation environnementale qui devrait être mise en place à la fin du 1^{er} trimestre 2021 va se traduire par la réduction drastique des consommations énergétiques carbonées dans le logement neuf individuel (dès 2021) puis dans le collectif (à partir de 2024). Le gaz restera toutefois largement employé dans le parc existant. Cette décision limitera donc le développement des usages du gaz au parc locatif existant.

L'utilisation des infrastructures gazières devrait donc diminuer dans les années à venir, le gaz naturel en tant qu'énergie fossile étant potentiellement exposé au même sort que le fuel. La distribution de gaz naturel est menacée de disparition à terme.

Son devenir repose principalement sur le modèle économique l'associant au biogaz voir à l'hydrogène qui, à ce jour n'est pas encore stabilisé.

La filière « gaz » voit donc dans le biométhane un avenir prometteur, avec des proportions très élevées de gaz vert dans les réseaux dans les 30 prochaines années, un des scénarios porté par l'ADEME permettant de couvrir 100% des besoins des Français à partir de gaz biométhane en 2050.

Cela passe par le développement d'une filière complète de production de biogaz via le secteur agricole.

L'extension des réseaux gaziers sera vraisemblablement assez faible, bien que le raccordement d'installation de méthanisation puisse éventuellement permettre le raccordement de nouvelles communes.

La loi EGALIM du 30 octobre 2018 encadre ce dispositif répartissant la charge des investissements de renforcement nécessaire du réseau pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit, dans les conditions et limites permettant de s'assurer de la pertinence technico-économique des investissements définies par le décret du 29 juin 2019 aux gestionnaires des réseaux de gaz naturel et aux producteurs.

Bien que cette loi aille dans le sens d'une facilitation pour les producteurs de biogaz à se raccorder au réseau, le rôle des AODE notamment dans la définition des zonages doit être largement renforcé par une méthodologie d'échanges avec GRDF le plus en amont possible.

- Grdf ou un monopole en sursis

Avec du gaz vert dans les tuyaux produit localement, l'intérêt public local de ces infrastructures se voit être renforcé, dans un contexte où l'avenir de GRDF, filiale du groupe Engie et dont la participation de l'état est devenue minoritaire, se pose légitimement.

GRDF bénéficie d'un monopole légal dans son emprise historique ; il n'en est pas de même s'agissant des nouvelles concessions ou DSP à l'initiative des AODE lancées dans les années 2000.

Il est probable que la question du monopole soit un jour reposée, monopole plus difficile à défendre lorsque l'actionnariat public devient minoritaire.

- Un nouveau contrat de concession gaz gagnant/gagnant

Le salut de GRDF pourrait venir aussi de la complémentarité des réseaux d'énergie entre le gaz et l'électricité qui devraient se développer, pour gagner en flexibilité, en exploitation des capacités de stockage et en gestion des pointes de consommation.

Cette complétude repose sur des réseaux intelligents ou smart grid qui favorisent la circulation d'information entre les fournisseurs et les consommateurs afin d'ajuster le flux d'énergie en temps réel et d'en permettre une gestion plus efficace.

Dans ce contexte, le renouvellement du contrat de concession historique avec GRDF, son « verdissement » réclamé par l'opérateur prend toute sa dimension ; il ne s'agit pas d'un

simple toilettage mais bien d'une recomposition des relations contractuelles entre ce concessionnaire et l'autorité organisatrice qu'est le SDEC ÉNERGIE.

Ces nouvelles perspectives contractuelles, sur fond de transition énergétique et d'injection d'énergie renouvelables, doivent permettre de recentraliser la place et le rôle du syndicat sur cette énergie.

Cela passe par le regroupement de tous les contrats historiques existant encore dans le département sous la même AODE, le SDEC ÉNERGIE, par un accompagnement plus efficient des collectivités membres et un suivi des investissements réalisés au travers de la mise en place d'une conférence NOME dédiée au gaz.

- **Les réseaux de chaleur, un potentiel en devenir**

Les réseaux de chaleur représentent en France que 5% de la consommation de chaleur, en net retard sur les pays européens les plus avancés – Scandinavie.

Ce mode de fourniture de chaleur – ou de froid – présente beaucoup d'avantages économiques intrinsèques (massification des équipements, meilleure efficacité énergétique que des solutions individuelles) notamment en zone densément peuplée.

Utilisant des énergies renouvelables locales, les réseaux de chaleur s'insèrent naturellement dans la transition énergétique aux côtés ou en complémentarité des autres réseaux de distribution.

Ils sont, à ce titre, de puissants leviers de développement territorial ; Ils constituent une brique du système smart grid, par leur capacité de stockage des productions excédentaires ou produites en dehors des périodes de consommation.

Comme pour les autres réseaux énergétiques, la chaleur doit être appréhendée dans une approche multi énergies. Si les centres urbains et leur périphérie immédiate disposent de potentiels pour le développement ou le renforcement de réseaux de chaleur, pour les bourgs ruraux et les villages situés au cœur d'une ressource biomasse abondante, les petits réseaux de chaleur peuvent être aisément et rapidement créés.

2. Un syndicat multi-cartes

En quelques années, le syndicat a pris la mesure de ses responsabilités dans la transition énergétique, investissant divers champs de compétences, de la production renouvelable à la mobilité, de l'efficacité énergétique à l'efficience de l'éclairage public...

La convergence et la complémentarité de ces missions sont d'autant plus fortes qu'elles s'appuient sur la mutualisation des compétences et sur sa capacité à fédérer des besoins des territoires les plus divers : villes centres, périphéries, monde rural ...

Le syndicat a donc vocation à devenir le bras armé de la transition énergétique, portant des projets innovants et structurants pour les territoires : planification, massification de la rénovation énergétique, stockage et flexibilité locale, stations de recharge et avitaillement, service public de la donnée...

- Une planification prise à bras le corps

Pour favoriser la transition énergétique, le syndicat s'est très rapidement doté des outils nécessaires à la mise en œuvre de la planification énergétique : parti pris a été acté d'être acteur opérationnel des PCAET et de faire de la commission consultative paritaire pour l'énergie (CCPE) un véritable levier pour la mise en œuvre d'une transition énergétique réussie des territoires.

Ce choix stratégique a permis de positionner définitivement le syndicat comme acteur à part entière de la transition énergétique.

Si la plus-value de cette démarche au bénéfice notamment des EPCI à FP est indéniable, grâce à la mutualisation des moyens pour mettre en œuvre des outils partagés et à notre capacité à créer des synergies, le processus de planification n'est pas encore abouti.

Les outils de planification énergétique sont à consolider, la gestion des données énergétiques et urbanistiques est à renforcer, un suivi collaboratif des actions mises en œuvre est à inventer, notre contribution à l'agrégation des données des différents observatoires et réseaux régionaux est à parfaire...

- De l'énergie produite par tous et partout

Si notre environnement professionnel a bien connu une révolution cette dernière décennie, c'est bien celle d'une énergie produite partout et par tous...

D'ici quelques années, la quasi-totalité des collectivités devrait produire de l'énergie, renouvelable. Cette production revêtira différentes formes, y compris celle du stockage.

Le syndicat s'est déjà saisi de ces nouvelles modalités d'accompagnement des collectivités qui ouvrent de véritables possibilités de :

- maîtrise des sources d'énergies renouvelables sur des territoires,
- réponse au besoin de consommation d'énergie verte,
- développement de la filière locale « énergies renouvelables »,
- création d'emplois non délocalisables.

Plus précisément, ses premières actions se sont traduites :

- par la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation pour le compte des communes membres, d'installations de production d'énergie renouvelable, essentiellement de petites installations photovoltaïques sur toiture et des réseaux techniques de chaleur bois,
- par le biais de la SEM West Energies via la montée au capital dans la SAS portant le projet de parc photovoltaïque de la Fieffe sur Vire Normandie.

Il y a acquis un premier niveau de savoir-faire et une expertise technique et financière suffisante pour continuer d'accompagner des collectivités en forte demande d'ingénierie.

Ce bilan doit être enrichi par le constat positif que les communes ont naturellement fait appel au syndicat pour répondre à leur souhait de produire localement de l'énergie renouvelable.

L'enjeu pour le syndicat est donc stratégique car on y retrouve toutes les composantes qui font le syndicat : enjeux énergétiques, aménagement du territoire, accompagnement des collectivités, ingénierie et mutualisation... Il porte aussi sur l'acceptation sociale des projets, via en particulier, le financement participatif.

La structuration actuelle du syndicat n'est pas suffisante et devra être développée si nous voulons répondre à cette attente des communes rurales ou urbaines : en matière de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, mais aussi au travers l'émergence de nouveaux montages opérationnels : location foncière temporaire, financement participatif, recours à l'emprunt, partenariat public/privé, adossement à une SEM voir sa création...

Ceci n'est probablement qu'une des briques de construction de l'avenir des syndicats.

Tout comme elles investissent dans les centrales photovoltaïques, les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE) pourraient demain investir dans les centrales de stockage déversant l'énergie dans les réseaux. C'est l'une des lectures de la directive européenne 2019/944.

Cette dynamique pourrait permettre de concourir au développement de l'autoconsommation collective et solidaire, en optimisant les factures d'énergie pour les usagers, en évitant les charges en heures de pointe, en valorisant les services de mutualisation par des agrégateurs.

- *L'efficacité énergétique, des services en plein essor*

Le syndicat pilote déjà des services d'efficacité énergétique (valorisation des CEE, Conseil en Energie Partagée...).

Dans les années à venir, ces services vont s'accroître en termes de volume et se diversifier.

Ainsi, le décret tertiaire du 23 juillet 2019, issu de la loi ELAN, établit l'obligation de réduction des consommations pour tous les propriétaires ou preneurs à bail de locaux tertiaires, ou ensembles fonciers tertiaires dont la surface dépasse 1000 m².

Dans ce cadre, pour les propriétaires, gestionnaires et occupants des bâtiments, des accompagnements spécifiques seront nécessaires pour établir leur diagnostic, définir leurs priorités d'actions, bâtir les plans d'amélioration énergétique et garantir les économies d'énergie dans le temps.

L'efficacité énergétique qui se met en place dans nos territoires, est la clé de voûte de tous les scénarios prospectifs à court, moyen et long termes.

Qu'il s'agisse de la PPE, des scénarios de RTE ou de l'ADEME, tous tablent sur une diminution plus ou moins forte des consommations énergétiques entre 2025 et 2050.

L'expertise du syndicat en la matière est et sera attendue des collectivités membres pour piloter des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics.

Cette expertise s'appuiera :

- en premier lieu, sur la légitimité des syndicats d'énergie à agir dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics en dehors d'un transfert de compétence selon les dispositions des articles L2224-34 et L2224-37-1 du CGCT et de l'article 16 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,
- en second lieu, sur l'émergence de nouveaux métiers, notamment « l'économe de flux » dont le rôle est de suivre un projet dans son ensemble, de la sensibilisation des élus en amont (diagnostic, planification des actions...) jusqu'aux travaux (Moe, réception, suivi des consommations ...),

- enfin, sur l'intérêt de massification des opérations pour en maîtriser les coûts, sur le levier apporté par un groupement d'achat, sur l'opportunité de changer les modes de production, de mettre en œuvre de nouvelles technologies de mesure des consommations...

La question du financement des projets nécessite le développement d'une ingénierie financière plus complexe (intracting, CEE...), la moins dépendante possible du financement traditionnel de l'investissement du syndicat sur les réseaux.

L'éclairage public, comme un couteau suisse

La modernisation du réseau est très largement engagée grâce au saut technologique que représente la technologie Leds.

Avec près de 20% du parc déjà équipé en Leds et avec un taux de développement de cette technologie à deux chiffres, le réseau d'éclairage public va devenir en quelques années un levier de la smart cities.

Les objets connectés commencent à s'y greffer pour apporter de nouveaux services aux usagers et aux collectivités : vidéo surveillance, mesure de l'air, informations aux usagers ... futurs supports à la 5G... les applications connues sont déjà nombreuses.

Ces nouvelles installations à valeur ajoutée ont plusieurs atouts : d'une part, ils apportent des services aux populations, ils renforcent la légitimité des installations d'éclairage dans un contexte de contraction des investissements qui consomment de l'énergie et enfin, ils ouvrent la voie à de nouvelles modalités d'intervention pour la maintenance des installations (surveillance et interventions à distance, prévision de la fin de vie des installations ...).

L'éclairage public a besoin de cette dynamique car il n'échappe pas aux mouvements d'opinion en faveur d'une société plus respectueuse de son environnement, moins consommatrice d'énergie et qui met de plus en plus en perspective le besoin à la finalité.

La mobilité bas carbone, plus qu'une compétence, un service public en développement accéléré

Le syndicat a été l'un des premiers en France à s'engager dans la construction et l'exploitation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques, déploiement plus récemment complété par deux stations hydrogène.

La Loi d'Orientation des Mobilités, publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2019, transforme le cadre des transports en France et poursuit quatre grands objectifs dont notamment, celui d'accélérer la transition énergétique, la diminution des émissions de gaz à effet de serre en favorisant le rééquilibrage modal au profit des déplacements les moins polluants.

La loi prévoit par ailleurs de donner aux AODE habilitées à installer et exploiter des IRVE ouvertes au public, en application de l'article L 2224-37 du CGCT, la possibilité d'établir sur leur territoire, en concertation avec les autres autorités concernées (REGION, autorités organisatrices de la mobilité, GRD d'électricité...), des schémas directeurs destinés à faciliter et à accélérer le développement de la mobilité électrique, tout en veillant à assurer une couverture équilibrée pour éviter l'apparition d'une fracture territoriale durable dans ce domaine.

Ces constructions d'infrastructures de mobilité vont s'organiser très rapidement dans le cadre d'un service public de la mobilité dans lequel le syndicat a toute sa place.

Les besoins vont être grandissants pour répondre aux exigences fixées à horizon 2040, en particulier l'interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées : le développement des véhicules au gaz, en priorité pour les poids lourds, la mise en œuvre de bornes de recharge pour les navires électriques.

De nouvelles opportunités d'actions se présentent pour les acteurs de l'énergie telles que :

- la montée en gamme des IRVE, la borne rapide et ultra rapide remplaçant la première génération de bornes accélérées,
 - la réalisation de schémas directeurs bioGnV ou hydrogène avec les collectivités concernées,
 - le développement d'écosystèmes d'acteurs produisant de l'énergie verte : associer des acteurs pas directement liés au bioGnv (ex : agriculteurs), petits producteurs agricoles (bio), éolien, moulin à eau pour rassembler de l'électricité verte sur une station...,
 - Le développement de nouveaux services, d'auto partage notamment... qui pourrait conduire le syndicat à se positionner comme opérateur de mobilité, en exploitant sa propre flotte pour le compte des communes adhérentes.
- **Les données énergétiques ou la quête du graal**

Le modèle de « territoire intelligent » devrait se répandre très largement au cours des prochaines décennies.

La gestion des données en est le socle et un enjeu stratégique.

Les syndicats d'énergie, en première ligne dans la lutte contre le changement climatique, jouent un rôle clef dans la maîtrise des consommations d'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

La mise à disposition des données d'énergie a été rendue possible grâce à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui a ainsi positionné les territoires au cœur de l'action. La connaissance des données locales énergie est donc un des maillons importants de la transition énergétique.

Avec le développement des smart grids, des objets connectés, des fichiers d'abonnés à l'énergie, le déploiement des compteurs Linky et Gaspar, l'installation de capteurs sur les réseaux de distribution d'électricité, de gaz ou de chaleur..., les acteurs de l'énergie dont les AODE disposent d'une quantité exponentielle de données, essentielles pour l'élaboration des plans climat-air-énergie territoriaux, mais aussi pour diagnostiquer les consommations énergétiques dans les territoires, pour aider à la planification des nouvelles orientations énergétiques comme les énergies renouvelables.

Ces données se partagent, s'échangent, s'acquièrent... et en tout état de cause, constituent une chaîne à forte valeur ajoutée.

La gestion mutualisée de la donnée devient une nécessité dans le cadre d'une gouvernance locale d'ensemble du territoire.

3. Un contexte sanitaire inédit, une économie sous tension boostée par le plan « France Relance »

La lutte contre la pandémie de Covid-19 a exigé des mesures sanitaires sans précédent forçant la mise à l'arrêt de pans entiers de notre économie et un confinement de la population.

La plupart des chiffres macroéconomiques du troisième trimestre 2020 sont maintenant disponibles. Ils retracent, avec ceux du deuxième trimestre, une séquence inédite où une large partie de l'économie s'est mise à l'arrêt avant de repartir. Ce rebond a été vif : le PIB français a augmenté de + 18,2 % au troisième trimestre par rapport au deuxième, ramenant le glissement annuel à - 4,3 % (contre - 18,9 % au trimestre précédent).

La deuxième vague épidémique et le reconfinement de la population viennent néanmoins contrarier ce rebond et changer la temporalité de la crise. Au-delà de la contraction du PIB désormais attendue au quatrième trimestre, il est maintenant assez probable que les situations sanitaire et économique continueront à avoir partie liée, pendant au moins la première moitié de l'année 2021.

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites de soutien aux entreprises et aux salariés, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de trois volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Ces volets regroupent une diversité de thématiques dont certaines constituent des opportunités importantes de développement pour le SDEC ÉNERGIE :

- **La rénovation énergétique**

Des bâtiments publics avec pour objectif d'investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments public :

- actions dites à « gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (contrôle, pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, etc.),
- travaux de rénovation énergétique relevant du gros entretien ou du renouvellement des systèmes (isolation du bâti, changement des équipements, etc.),

- opérations immobilières de réhabilitation lourde incluant d'autres volets que la rénovation énergétique (mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, confort, etc.).

4 milliards d'euros seront investis par l'État dont 300 millions d'euros délégués aux régions. Une enveloppe sera dédiée aux projets de rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales, via les préfets.

- Infrastructures et mobilités vertes

Aide à l'achat de véhicule propre dans le cadre du plan automobile (bonus, PAC, recharges) avec, outre les dispositifs d'aides financières à l'acquisition de ces véhicules propres légers et lourds, une aide pour l'accélération du déploiement des bornes de recharge pour porter le nombre de points de recharge de véhicules électriques ouverts au public à 100 000 dès la fin de l'année 2021.

Un financement ou cofinancement est proposé pour soutenir le développement de hubs de recharge ultra-rapide dans les territoires, sur les grands axes nationaux et dans les bâtiments publics.

Un programme de soutien est également proposé pour soutenir la production en France des bornes de recharge électriques.

- Technologies vertes

Développer une filière d'hydrogène vert en France pour se positionner à la pointe des technologies de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone en vue d'atteindre la neutralité carbone avant 2050 et de créer de la valeur sur le territoire :

- soutien aux projets portés par les entreprises dans les territoires, afin notamment de favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène,
- mise en place d'un mécanisme de soutien à l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau par appel d'offres et complément de rémunération,
- mise en place d'un projet commun européen (IPCEI) en vue de soutenir l'industrialisation sur le territoire et le développement de démonstrateurs.

4. La transition énergétique réoriente nos priorités

En moins d'une décennie, le syndicat a profondément évolué, intégrant tout un champ de compétences nouvelles au service des collectivités, essentiellement dans le domaine de transition énergétique.

Concomitamment à ce développement, ses compétences « traditionnelles » centrées autour du réseau de distribution d'électricité se sont maintenues, voir étendues et renforcées.

Ce dynamisme, traduction à la fois des attentes des collectivités et de la volonté des élus du SDEC ÉNERGIE, s'est appuyé sur une gestion financière, reposant essentiellement sur quelques lignes de force :

- un panel de ressources financières peu étendues (TCCFE, FACE, redevances), dont la source exclusive est le réseau public de distribution d'électricité,
- un mode de gestion très majoritairement en régie, les quelques services externalisés étant l'exception.

Il en résulte un état financier solide : pas d'emprunt direct, une CAF stable permettant de maintenir un bon niveau d'investissement, une masse salariale augmentant proportionnellement au développement des activités.

Ce système expose le syndicat d'une part, à sa capacité réelle de croissance et d'autre part, à sa trop forte dépendance à quelques ressources financières dont la maîtrise lui échappe.

Sur la décennie à venir, le syndicat n'échappera pas à la dynamique nationale faisant des AODE des acteurs majeurs de la transition énergétique.

Ce constat se trouve d'autant renforcé que nos activités historiques sur le réseau public d'électricité stagnent en volume de travaux, la transition énergétique se révélant être une opportunité de transfert de nos investissements.

La question porte moins sur l'objectif en tant que tel mais plus in fine sur la méthode, les moyens, le financement.

Cet effort pour la transition énergétique ne peut à moyen et long terme s'organiser, se financer, se mettre en œuvre qu'à partir, exclusivement, des deux composantes qui ont constitué jusqu'à présent son moteur : la TCCFE et le personnel du syndicat.

Faire reposer le développement de nos activités nouvelles sur le seul support de ressources financières actuelles pose la question de la viabilité de ce mode de financement à moyen terme, notamment car la pérennité de nos principales ressources financières, sans être menacée, n'est pas garantie pour autant.

- **La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)**

Le projet de loi de finances pour 2021 acte d'une réforme des taxes sur l'électricité dont l'entrée en vigueur sera progressif de 2021 à 2023. Cette réforme poursuit deux objectifs : sécuriser et simplifier le dispositif actuel.

Il s'agit de renforcer la robustesse juridique du dispositif au regard du droit communautaire en supprimant la modulation des tarifs de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), en intégrant les trois composantes de la TCFE (TICFE, TDCFE TCCFE) dans un tarif unique fixé nationalement.

Dès lors, le SDEC ÉNERGIE perd la faculté de fixer ce taux et ne dispose pas de garantie sur le maintien de ses recettes et cela même si la note diffusée par les services de l'Etat indique que « le montant de la taxe affecté aux collectivités, la dynamique de l'affectation aux collectivités locales et les modalités de répartition de cette enveloppe entre collectivités sont préservés ».

- **Le FACÉ**

Le compte d'affectation spéciale (CAS) « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACÉ) retrace les aides versées aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité - AODE (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats d'électrification) pour le financement des travaux d'électrification en zone rurale dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

Une commune ressort du régime rural d'électrification si elle répond aux critères démographiques définis par le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013. Dans chaque département le préfet arrête, dans les six mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, la liste des communes relevant du régime de l'électrification rurale. Cet arrêté prend effet le 1er janvier de l'année qui suit ce renouvellement.

Compte tenu de la création de nombreuses communes nouvelles sur notre département, ce classement expose tous les 6 ans le syndicat à une réduction importante de la liste de communes relevant du régime de l'électrification rurale et donc à réduire la maîtrise d'ouvrage du syndicat, le volume des dotations FACÉ, le régime de perception et de reversement de la TCCFE et le régime des aides et contributions du SDEC ÉNERGIE.

En conclusion, le financement de la transition énergétique réclame un budget important qui ne peut donc se trouver exclusivement par la mobilisation qu'une quote part de la TCCFE ou du FACE ou des redevances d'investissement, au risque de ne pas satisfaire à nos obligations réglementaires, notamment en matière de qualité de l'énergie distribuée.

Ces nouveaux leviers de financement sont donc à court terme la condition sine qua non de l'action du syndicat dans ce domaine et de manière générale, c'est tout l'édifice méthodologique de notre intervention qui est à faire évoluer, progressivement.

Il en va de notre recherche de financements complémentaires (CEE, intracting, recours à l'emprunt, AMI, frais de gestion..), du périmètre de nos interventions en les priorisant, de nos modes de gestion (régie, délégation de maîtrise d'ouvrage, SEM...), de notre politique d'aides financières, de la maîtrise de coût structurel ...

PARTIE 2

Notre Vision et nos Valeurs

NOTRE VISION

Parce que le SDEC ÉNERGIE est au service des élus, notre syndicat doit, encore plus, inscrire son développement dans le partenariat des politiques locales et solidaires.

Constructeur d'installations publiques, acteur et régulateur de la transition énergétique, initiateur de projets, développeur de services innovants.... son avenir prend appui sur le socle de ses compétences fondatrices et se dessine dans son implication à être pleinement partie prenante des enjeux de l'économie énergétique et pour une gestion raisonnée des ressources du territoire.

*« Le SDEC ÉNERGIE,
centre de ressources, d'expertise et d'innovation
dans les énergies et leurs réseaux,
agit pour un aménagement équilibré, solidaire et durable
du Calvados
au service des collectivités adhérentes
et de ses habitants ».*

NOS VALEURS

La solidarité

Valeur fédératrice et historique qui prend racine dans nos responsabilités d'autorité organisatrice des réseaux de distribution d'énergie : un niveau d'équipement et de service de même qualité en tout point du département, une qualité comparable de l'énergie distribuée, des politiques d'aides financières et de contributions équilibrées....

Être un syndicat solidaire, c'est faire plus où les besoins sont nécessaires, c'est d'apporter le même service sur l'ensemble du Calvados, que la collectivité soit rurale ou urbaine, soit en zone littorale ou à l'intérieur des terres, c'est lutter contre la précarité énergétique...

C'est agir pour un aménagement solidaire et responsable des territoires.

L'exemplarité

Etre un syndicat exemplaire, signifie trouver et utiliser les meilleures façons de travailler pour être en cohérence avec les actions et les recommandations que nous prodiguons auprès de nos collectivités membres. Appliquons à nous même ce que nous voulons faire appliquer aux autres ...

C'est donc infléchir nos pratiques professionnelles au quotidien pour moins consommer d'énergie, pour optimiser nos modes et l'organisation de nos déplacements, pour favoriser l'économie circulaire dans nos achats, pour être auto consommateur de l'énergie que nous produisons, pour avoir les bons gestes, les bons comportements...

C'est aussi tenir compte des changements environnementaux et sociétaux auxquels toute structure professionnelle est confrontée.

Pour y répondre, la mise en œuvre progressive d'une démarche RSE a du sens notamment par la mise en place d'actions environnementales pour limiter l'impact sur l'environnement de nos activités et d'actions sociétales et sociales en recherchant à améliorer les conditions de travail des salariés, en agissant sur les emplois de personnel handicapé, en soutenant l'égalité homme/femme, en promouvant l'économie locale et le bassin d'emploi territorial...

Le sens du service public

Nous œuvrons pour un service public de l'énergie dont l'intérêt général est le socle à toutes nos démarches. Notre action s'inscrit dans cette volonté de faire bénéficier de la même qualité de services l'ensemble des collectivités membres quel que soient leur statut, leur importance, leur implantation géographique, leur histoire...

Il en va de l'équité de nos investissements en tout point du territoire. Il en va de la qualité d'énergie distribuée comme de la péréquation des contributions et de la structuration de nos aides financières.

Nos politiques d'investissement, la structuration de nos aides financières relèvent de cette même logique : partager les ressources pour réaliser et aider là où les besoins sont nécessaires et non pas là où ils sont les plus rentables.

L'expertise

Etre un centre de ressources au service des collectivités, par nos capacités d'expertise des réseaux d'énergie et d'ingénierie adaptées aux enjeux de la transition énergétique, c'est apporter à nos membres une capacité d'action, qu'individuellement il leur serait difficile d'avoir.

Cette mutualisation des savoirs est un levier à l'action publique, indispensable tant les enjeux sont importants pour les communes, les communautés de communes et leurs habitants, et tant la complexité de notre environnement professionnel réclame un niveau d'expertise et d'appropriation sans cesse amélioré.

La maîtrise d'une ingénierie technique, juridique et financière doit être renforcée par notre capacité à innover, à expérimenter, à conseiller, à éduquer, à sensibiliser, à animer.

L'écoute

Le syndicat a un devoir d'écoute, car il est l'émanation des collectivités et donc des élus et à ce titre il se doit de répondre à leurs attentes. Ecouter c'est entendre les besoins et comprendre les évolutions. Plus de proximité, d'échanges, de modernité dans nos relations sont le terreau de nos engagements.

Les outils de digitalisation participent largement à satisfaire ces besoins d'interaction mais ne pourront jamais pallier la nécessité de rencontres.

Mais de plus en plus, nous aurons à rendre compte de nos actions... car la société a cette exigence de besoin de transparence, de pédagogie, d'être associée, de participer....

PARTIE 3

NOTRE PLAN STRATEGIQUE pour 2021 / 2026

1. Agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable

L'investissement conséquent du SDEC ÉNERGIE sur les réseaux électriques traduit son engagement fort pour en améliorer les performances, en particulier en milieu rural. Près de 20 millions d'euros en moyenne ont été investis ces dernières années pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée et accélérer le renouvellement des ouvrages. Le nouveau contrat de concession de juin 2018 qui comprend un diagnostic qualitatif de l'état des réseaux sur les territoires doit permettre de poursuivre nos actions en faveur de l'amélioration de la qualité de la distribution d'électricité.

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) à laquelle le SDEC ÉNERGIE adhère et GRDF se sont engagés dans la renégociation du contrat de concession national, support de tous les contrats de concession local. Le SDEC ÉNERGIE est partie prenante de ces négociations nationales. Il s'agit, au travers de ce futur contrat de concession gaz naturel, d'y intégrer notamment un volet « transition énergétique » ;

En moins d'une décennie, l'éclairage public s'est profondément transformé par l'arrivée massive des leds; Moins énergivore et plus communicant, l'éclairage public poursuit sa mue en devenant un équipement public vecteur de services connectés.

a. S'attacher à maintenir une bonne qualité d'énergie électrique distribuée, égale en tout point du département

- Assurer un suivi détaillé du contrat de concession, afin de veiller au respect des engagements des concessionnaires, notamment en matière de qualité de la distribution.
- Contrôler l'évolution du niveau de qualité de la distribution d'électricité à la maille la plus fine possible : concession, communes et pour les communes nouvelles à la maille des communes préexistantes avant leur fusion, zones de qualité prioritaire, au travers notamment des indicateurs suivants :
 - le pourcentage d'usagers mal alimentés ;
 - le critère B ;
 - les stocks de technologies incidentogènes ;
 - la résilience du réseau aux phénomènes climatiques (critère B climatique).
- Négocier un second PPI 2023/2026 :
 - pour permettre d'atteindre voir d'améliorer les objectifs fixés au schéma directeur ;
 - pour maintenir un même niveau de maîtrise d'ouvrage ;
 - pour réaliser des programmes d'investissements prioritaires concourant à l'amélioration de l'énergie distribuée, notamment dans les zones de qualité prioritaire et les zones de vent :
 - renforcement chaque année de la totalité du réseau basse tension en zone rurale identifié en chute de tension sur la base des données SIG d'ENEDIS ;

- résorption des fils nus basse tension :
 - en communes rurales sous trois ans hors agglomération et sous 5 ans en agglomération ;
 - en communes urbaines hors agglomération sous 10 ans et en agglomération sous 22 ans.
 - mise en souterrain du réseau aérien basse tension torsadé en zone de vent ;
 - mise en souterrain du réseau aérien basse tension torsadé en zone de qualité prioritaire.
- Maintenir le niveau d'investissement pour la mise en souterrain des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication, concourant à la sécurisation de ces infrastructures et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public.
- b. Œuvrer pour un réseau gaz en phase avec les enjeux de développement des territoires, adapté à l'évolution des usages
- Evaluer l'opportunité de renégocier par anticipation le contrat de concession GRDF (historique) pour améliorer la qualité du réseau, contrôler les programmes d'investissement du concessionnaire, lui fixer des objectifs qualitatifs, et améliorer la sécurisation des installations...
 - Inciter au regroupement de l'ensemble des collectivités par transfert au SDEC ÉNERGIE de la compétence pour mieux coordonner les actions du syndicat sur l'ensemble du territoire (conférence NOME...).
- c. Exploiter un réseau d'éclairage public performant et innovant
- En renouvelant les foyers les plus anciens pour disposer d'un éclairage efficient énergétiquement, respectueux de l'environnement et de la biodiversité ;
 - En améliorant l'efficacité du service en réduisant les taux de panne et les délais d'intervention ;
 - En structurant progressivement le réseau d'éclairage public pour le rendre communicant et proposer plus de services connectés : vidéo protection, mesure de la qualité de l'air, panneau à message variable, son, gestion de l'extinction de nuit à distance...

d. Développer les réseaux d'énergie en cohérence avec les projets des territoires (urbanisme et Enr)

- En agrégeant les données énergétiques, de réseaux et d'urbanisme des territoires ;
- En anticipant les besoins à venir en soutirage et injection dans la conception des projets ;
- En soutenant financièrement et techniquement au développement des réseaux d'énergie en injection ou soutirage ;
- En contribuant à la résorption de la fracture numérique en mutualisant nos infrastructures, dans le cadre des travaux sous notre maîtrise d'ouvrage.

2. Etre au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique

Parce que les communes et EPCI, acteurs incontournables de la transition énergétique, ont besoin d'être accompagnés dans leur démarche : le SDEC ÉNERGIE doit se positionner comme un partenaire essentiel et être en mesure de leur proposer un accompagnement adapté avec des ressources mutualisées dans l'objectif de concrétiser leurs projets dans les différentes composantes de la transition énergétique pour réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la production d'énergies renouvelables.

a. Poursuivre l'accompagnement des collectivités en matière de planification énergétique

- Finaliser la réalisation des PCAET, leur évaluation et leur mise en œuvre ;
- Renforcer le partenariat entre les EPCI et le SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE) ;
- Asseoir l'accompagnement des communes dans le cadre du transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique ».

b. Impulser la rénovation énergétique des bâtiments publics et massifier son déploiement

- Proposer une offre globale ou à la carte de services pour la rénovation énergétique des bâtiments publics : diagnostics, suivi et analyse des consommations, étude et priorisation des investissements et actions, recherche de financements, changement d'énergie, maîtrise d'ouvrage des travaux...
- Mettre en place un programme de renouvellement de l'éclairage intérieur des bâtiments publics (installations sportives, salles des fêtes, mairies, ...).

c. Développer avec les collectivités des projets de production d'énergies renouvelables (électricité, biogaz, chaleur et froid)

- Poursuivre et consolider le portage de projets EnR de petites tailles pour le compte des collectivités, projets d'autoconsommation collective ou de vente totale ;
- Accompagner les collectivités sur le développement de projets à forte capacité de production EnR (Parc éolien, méthaniseur collectif, installation solaire au sol sur plusieurs hectares...) via la création de sociétés de projets ou d'une SEM ;

- Contribuer au développement de la méthanisation sur les territoires :
 - faciliter l'accès au réseau et la valorisation du biogaz ;
 - créer une dynamique locale et faire émerger de nouveaux projets d'injection de biogaz dans nos réseaux de distribution.
 - Accompagner les projets EnR participatifs et citoyens ;
 - Favoriser l'acceptabilité des projets EnR par les habitants.
- d. Favoriser les nouveaux modes de gestion de l'énergie, l'évolution des usages et la complémentarité des réseaux énergétiques
- Faire évoluer nos différents contrats de concessions pour tenir compte :
 - des évolutions réglementaires notamment en matière d'injection d'énergie fossile (gaz naturel...) ;
 - des nouveaux usages de l'électricité et du gaz (mobilité...) ;
 - de la transition énergétique ;
 - des avancées technologiques dans le domaine énergétique au regard de la capacité des réseaux d'énergie...
 - Favoriser l'émergence des smart grids :
 - mettant en jeu localement plusieurs énergies et plusieurs réseaux dans le cadre de l'augmentation de la production décentralisée et intermittente ;
 - au travers d'un rôle d'opérateur de flexibilité locale ;
 - en soutenant le développement de solution de stockage d'électricité.
 - Mutualiser les achats d'énergie en privilégiant les circuits courts de fournisseurs locaux d'énergie à partir de sources renouvelables.

3. Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages

L'efficacité énergétique passe également par le développement de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique.

Après avoir investi de manière importante sur la mobilité électrique, le SDEC ÉNERGIE, continuera son engagement dans le développement d'infrastructures de recharge et d'usages de la mobilité bas carbone en concertation avec les acteurs organisateurs de la mobilité.

a. Se coordonner avec les politiques locales de mobilité en matière d'usages et de services apportés par les infrastructures de recharge

- Soutenir la mise en place d'un service public d'auto partage à l'échelle de chaque communauté de communes ou de communes, pouvant intégrer la gestion du service ;
- Développer les infrastructures pour l'usage du Vélo à Assistance Electrique (VAE) en partenariat avec le Département du Calvados, les EPCI à Fiscalité Propre :
 - Implantation de stations spécifiques à l'usage du VAE ;
 - Mats d'éclairage public dédiés aux VAE.

b. Conforter notre rôle d'aménageur du territoire en matière d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules bas carbone

- En maillant tous les secteurs géographiques du département des trois types d'infrastructures de recharge (électrique, hydrogène et GNV ou bio GNV - Gaz naturel pour véhicules), dans le cadre de Schémas Directeurs :
 - optimiser et compléter les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) existantes sur la base d'une évaluation prospective sur l'évolution des besoins et des usages, et sur les capacités du réseau de distribution publique d'électricité ;
 - poursuivre le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicule hydrogène, sous réserve du développement de ces véhicules ;
 - favoriser le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules GNV / Bio GNV.
- En créant des stations multi-énergies – électrique / hydrogène / GNV – en recherchant une alimentation en énergies renouvelables.

c. Favoriser le développement de nouveaux services de mobilité bas carbone

- En développant des installations dédiées à des usages spécifiques : centres urbains, circuits touristiques, centres de vie (musée, zone d'activités, centre commercial...), collectivités ou services publics partenaires, parcs locatifs sociaux ;
- En proposant de nouveaux services comme l'utilisation du véhicule électrique pour optimiser le fonctionnement du réseau et pallier le caractère intermittent des énergies renouvelables. Le V2G (véhicule-to-Grid) ou « Véhicule au Réseau » est connecté au réseau électrique pour se charger mais peut également, à l'inverse, restituer une partie de l'énergie stockée dans le réseau.

4. Renforcer les relations avec les usagers

Pour les cinq années à venir de cette mandature, le SDEC ÉNERGIE entend continuer à porter une attention particulière à sa relation avec les habitants, afin d'en faire de véritables acteurs de la transition énergétique des territoires.

Si l'éducation au travers de la maison de l'énergie, est déjà un levier de développement de la conscience citoyenne, le syndicat entend renforcer, plus formellement, les échanges directs entre le syndicat et les usagers, les élus des communes.

Il s'agira donc, au côté des modes d'échanges traditionnels, de favoriser l'exercice de formes nouvelles de relations aux habitants, en adaptant l'information publique et en encourageant la participation citoyenne au titre d'actions de sensibilisations à la transition énergétique et de projets de production d'EnR, particulièrement.

a. Contribuer au développement de la citoyenneté écologique

- Favoriser une dynamique d'échanges et de concertation entre les acteurs territoriaux (collectivités, citoyens, associations, acteurs privés...) ;
- Tenir compte dans nos projets, des attentes environnementales des usagers (trame noire ou coupure de nuit pour l'éclairage public, ...) en mettant en œuvre des actions de concertation et de sensibilisation des publics ;
- Former les élus aux enjeux de la transition énergétique et à sa mise en œuvre ;
- Etre centre de ressources pour les enseignants sur les thématiques énergie-climat pour contribuer à faire des écoles des leviers de mobilisation locale en partenariat avec les collectivités ;
- Développer les moyens d'animations pour répondre aux besoins croissants sur les territoires en favorisant la proximité et en s'appuyant sur les acteurs locaux.

b. Etre un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique des usagers de l'électricité et du gaz

- Conforter nos différentes actions en faveur de la réduction de la précarité énergétique :
 - poursuite du partenariat avec le Fonds de Solidarité Energies (FSE) ;
 - soutien aux CCAS pour répondre à l'urgence social pour les impayés gaz ;
 - actions d'information et d'évaluation du dispositif « chèque énergie » ;
 - renouvellement des partenariats avec l'Etat et les opérateurs de l'habitat.

- Evaluer la mise en œuvre d'actions complémentaires :
 - aides aux impayés d'électricité et de gaz pour des usagers de fournisseurs alternatifs non contributeurs au Fonds de Solidarité Energie ;
 - soutien financier à la rénovation de logements communaux à vocation sociale ;
 - détection des ménages non identifiés en situation de précarité auprès des services sociaux et leur apporter un accompagnement avant une précarité énergétique avérée (programme AGIRE ENEDIS) ;
 - étudier le développement d'une mission de conciliation (fourniture de dernier recours et de secours).

c. Développer les relations avec les usagers des services publics de l'énergie

- Poursuivre le partenariat avec les points info 14 – Maison de Services au Public ;
- Répondre aux sollicitations et réclamations et mettre en œuvre des actions d'informations pour notamment anticiper la fin des tarifs réglementés de vente ;
- Accompagner les usagers dans le traitement de litiges rencontrés avec les concessionnaires ;
- Mesurer la satisfaction des usagers pour évaluer la qualité des concessionnaires, des exploitants des réseaux et infrastructures de mobilité...
- Renforcer nos actions de communication en direction des usagers des services publics de l'énergie (site internet dédié...) et nos échanges avec les associations d'usagers dans le cadre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

5. Valoriser les données patrimoniales et énergétiques

Le contexte financier et institutionnel que nous vivons est synonyme d'opportunités et d'adaptations. Il est indispensable de donner des perspectives concrètes, appliquées à la vie quotidienne, notamment dans le champ du numérique.

Les communes, les services, les agents et les partenaires qui plébiscitent de plus en plus les services numériques et les démarches en ligne, sont demandeurs d'outils numériques efficaces qui simplifient le quotidien. Il nous faut utiliser ce formidable vecteur qu'est le numérique pour accélérer, accompagner, parfois concrétiser et faire connaître les actions du syndicat.

a. Se positionner comme un agrégateur des données patrimoniales et énergétiques

- Mettre en place une collecte centralisée des données patrimoniales et énergétiques : réseaux d'énergie, bâtiments publics, production et consommation, données socio-économiques et d'urbanisation ;
- Exploiter les données patrimoniales et énergétiques pour accompagner les communes et les EPCI dans la mise en œuvre et l'évaluation de leurs actions en matière de transition énergétique.

b. Consolider nos services en matière d'information géographique

- Faire évoluer le périmètre fonctionnel de MAPEO CALVADOS en concertation avec le Conseil Départemental, pour apporter plus de services et d'informations à nos membres ;
- Se positionner sur l'opportunité d'être autorité publique locale compétente pour la mise en œuvre des Plans de Corps de Rue Simplifié – PCRS en partenariat avec le CD14 et les communautés de communes et dans le cadre de la Coordination Régionale de l'Information Géographique en Normandie – CRIGE.

PARTIE 4

Des ressources mobilisées

Le défi à relever est celui de nous adapter sans cesse à l'évolution de notre environnement tout en répondant aux enjeux stratégiques du syndicat.

Il vise notamment notre capacité à adapter nos modèles de financement, à fortifier notre management, à développer d'autres modes de gestion, à trouver des leviers d'actions par la contractualisation avec nos membres et partenaires, à être toujours plus proches et interactifs avec nos membres

1. Le SDEC ÉNERGIE, ou l'humain avant tout

Les évolutions récentes du syndicat et notamment l'acquisition de nouvelles compétences, impliquent de faire évoluer les métiers et d'adapter les moyens humains et techniques pour répondre au mieux à ces nouveaux enjeux.

Face à un domaine en évolution rapide et permanente, il est essentiel de permettre à l'équipe du syndicat de disposer de moyens et de formations adéquates pour développer et faire évoluer ses compétences, tout en conservant une bonne qualité de vie au travail.

a. Adapter notre politique de ressources humaines au changement

- Définir et mettre en œuvre notre politique de ressources humaines
 - Concevoir et formaliser, en concertation avec les représentants du personnel, la politique des ressources humaines en matière d'accompagnement des agents et des compétences, de valorisation des parcours et de recrutement au travers des lignes directrices de gestion.
- Permettre un pilotage optimisé des ressources humaines par la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) :
 - Adapter les emplois aux évolutions de l'environnement et à la stratégie du syndicat ;
 - Favoriser la mobilité en interne ;
 - Dynamiser et motiver les agents par la valorisation des compétences et l'accompagnement aux projets professionnels ;
 - Anticiper une problématique interne liée à la pyramide des âges.
- Conduire un dialogue social constructif et de qualité dans le cadre du dépassement du seuil de 49 agents ;
- Accompagner la digitalisation des métiers sur son volet RH :
 - Les différents processus RH doivent être totalement dématérialisés. Tous les domaines sont concernés, de la paie à la formation, en passant par le recrutement. Cette dématérialisation va permettre l'automatisation d'un grand nombre de processus ;
 - Afin de faciliter l'activité des collaborateurs (télétravail, travail à distance...), les applications compatibles avec les smartphones et les tablettes se multiplient. Les RH se doivent d'accompagner ces évolutions en se positionnant comme des acteurs clés au sein du changement.

- Structurer la communication interne :
 - Accompagner les changements, expliquer les nouvelles missions des agents, de renforcer la cohésion d'équipe ou de répondre aux questionnements ;
 - Diversifier et promouvoir les outils de communication interne (tableau d'affichage, journal d'information interne, journée du personnel, réseau social interne...) pour gagner en réactivité et interactivité.
- b. Renforcer notre niveau d'expertise en s'appuyant sur des agents formés, performants et motivés
 - Développer les compétences par la mise en œuvre d'un plan de formation pluriannuel tenant compte des besoins prioritaires des services et des demandes individuelles des agents sur la base des évaluations annuelles ;
 - Cultiver les échanges de bonnes pratiques et l'accompagnement tutoré des nouvelles recrues et/ou à l'occasion de mobilités internes
- c. Renforcer l'attractivité du syndicat
 - Mettre en place une politique de qualité de vie au travail engageante et concertée ;
 - Trouver de nouveaux leviers de fidélisation des agents en donnant du sens aux postes proposés, aux missions et actions demandées et en modernisant l'environnement de travail.

2. Structurer une stratégie financière

Dans un contexte de risque de diminution de nos recettes, il est nécessaire de pouvoir maintenir l'accompagnement de nos membres à investir sur les réseaux d'énergie et financer nos nouvelles activités relatives à la transition énergétique, avec comme objectif, le maintien de l'équilibre budgétaire du syndicat et le renforcement du contrôle de gestion associé.

a. Disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mettre en œuvre notre politique d'investissement

- Maîtriser les charges de fonctionnement en :
 - limitant les frais de structures ;
 - maîtrisant la masse salariale par le recours éventuel à d'autres modes de gestion (délégation de maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre, Société d'Economie Mixte (SEM) ...) ;
 - ajustant la participation globale annuelle des collectivités membres aux travaux d'investissement.
- Financer les charges de fonctionnement sans recours à la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité :
 - Uniquement par l'augmentation des redevances de fonctionnement R1 Electricité et Gaz ;
 - En généralisant la valorisation des coûts de maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE dans le coût global des projets.
- Equilibrer les budgets de chaque compétence transférée uniquement à partir des contributions des collectivités adhérentes et des services facturés, sans complément d'équilibre par la TCCFE.

b. Diversifier nos ressources financières pour réduire notre dépendance aux recettes historiques

- Réaliser des projets générateurs de nouvelles sources de financement :
 - en s'appuyant sur les différents AMI-Appel à Manifestation d'Intérêt-thématiques et sur les appels à projets décentralisés dans le secteur de l'énergie ;
 - en mobilisant les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et les fonds FEDER ;
 - En expérimentant le modèle de financement des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments par « Intracting » : les économies d'énergie sont « transformées » en crédits d'investissement ;
 - en montant au capital d'une société de projets ou en s'appuyant sur une SEM dédiée à la transition énergétique.

- Evaluer l'opportunité de financer les opérations générant des recettes d'exploitation par recours à l'emprunt dont les annuités sont couvertes par ces recettes d'exploitation ;
 - Intégrer l'innovation et l'expérimentation dans ses politiques publiques, afin de s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement économique et territorial.
- c. Définir le niveau d'engagement budgétaire en adéquation avec le plan stratégique
- Maintenir un niveau d'investissement sur les réseaux d'énergie répondant :
 - à nos obligations réglementaires notamment dans le cadre des PPI du contrat de concession d'électricité ;
 - aux attentes des collectivités notamment en matière d'effacement des réseaux (maintien des niveaux d'investissement précédant) ;
 - aux exigences d'amélioration des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse.
 - Doubler progressivement notre niveau d'investissement en matière de transition énergétique.
- d. Analyser la performance financière de toutes nos activités pour déterminer leur efficience et pour faciliter les arbitrages financiers
- Renforcer notre méthode analytique de suivi de la réalisation de nos activités et en rendre compte ;
 - Evaluer l'efficience de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de nos activités (matérielles, humaines, logistiques).
- e. Favoriser les achats mutualisés
- Développer les groupements d'achats, de services et de fournitures liés aux travaux d'investissement et aux actions de transition énergétique : matériels, énergies, véhicules,

3. Avoir un système d'information efficient pour le bon fonctionnement des services, des membres, des partenaires et des prestataires

Un premier schéma directeur du système d'information « SDSI 2017-2021 » a permis de structurer les développements du système d'information du SDEC ÉNERGIE avec notamment le déploiement de la dématérialisation, la prise en compte des problématiques de sécurité et de la maîtrise de la donnée, une nécessité au pilotage de ses activités.

Cette première étape ne doit pas nous faire oublier la nécessité d'être attentif à certaines applications métiers vieillissantes avec des technologies plus à l'ordre du jour, des problèmes potentiels de sécurité, des difficultés à prendre en compte certaines évolutions réglementaires, des ressources disponibles pour les faire évoluer ou les maintenir, qui nécessiteront une remise en question, bien qu'elles sont identifiées par les agents comme performantes et adaptées à leurs besoins.

Enfin, il ne faut pas oublier que la réussite de ce projet d'évolution du système d'information, repose par un niveau d'investissement soutenu de l'infrastructure matérielle et logiciel dans un contexte d'évolution de l'environnement de travail de l'agent.

- Accélérer le processus de digitalisation, notamment pour accompagner l'évolution des usages et le déploiement du télétravail ;
- Poursuivre le déploiement du système d'information d'aide à la décision (SIAD) pour le pilotage des activités et à terme la gestion des données énergétiques de partenaires ;
- Améliorer et renforcer la sécurité de nos données et des matériels qui les hébergent.

4. Agir en partenariat pour agir mieux

Partenaire historique des communes, interface entre la Région et le bloc intercommunal pour accompagner les EPCI à fiscalité propre à la transition énergétique...le syndicat s'appuie sur cette dynamique partenariale, indissociable de la réussite de ce plan stratégique.

Dans ce contexte, le syndicat veillera à accompagner la structuration énergétique d'un territoire en veillant à la complémentarité et la solidarité entre les territoires urbains et ruraux, tout en soutenant les dynamiques de développement local et le renforcement de notre partenariat avec les EPCI.

a. Le Territoire Energie Normandie (TEN) comme levier d'actions

- Le TEN est une entente entre les 5 syndicats d'énergies normands pour une coordination et mutualisation des actions en faveur notamment de la transition énergétique, schémas de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, achats groupés d'énergies ...

Le prochain mandat doit permettre la consolidation des échanges Territoire d'Energie Normandie qui constitue ainsi l'interlocuteur privilégié des différents acteurs régionaux et nationaux concernés par les enjeux de la transition énergétique.

b. Un partenariat de proximité

- Enrichir le lien historique avec les communes ;
- Œuvrer en partenariat avec les communautés de communes, la communauté urbaine de Caen la mer, afin d'assurer la cohérence des stratégies territoriales ;
- S'appuyer sur des relations gagnants/gagnants avec tous les partenaires institutionnels agissant dans nos mêmes domaines d'activités ;
- Instaurer de nouvelles formes de coopérations avec les collectivités membres via :
 - une offre de services et de conseil plus large pour répondre aux besoins et enjeux de nos membres en matière de transition énergétique ;
 - la réalisation de projets innovants et en créant des dynamiques d'échanges d'expériences entre membres ;
 - la mise en place d'outils de contractualisation pour une approche territoriale globale ;
 - la mise à disposition d'outils de gestion et d'information interactifs à forte valeur ajoutée.

5. La Démarche qualité comme méthode

Certifié depuis 2005, le SDEC ÉNERGIE doit continuer le développement de l'efficacité de sa démarche qualité en la renforçant dans le cadre de notre positionnement en matière de transition énergétique.

- Le SDEC ÉNERGIE souhaite poursuivre sa certification ISO 9001 et ainsi démontrer son aptitude à fournir régulièrement des services ou prestations conformes aux exigences de nos clients/usagers/partenaires et aux exigences légales et réglementaires ;
- Étendre le périmètre de certification à celle de l'ISO 50001 – Management de l'Energie, en cohérence avec l'esprit de ce plan stratégique, dans une démarche de maîtrise de son empreinte carbone et de celle liée à son activité ;

6. Vers une communication agile

- L'enjeu de la communication externe sera d'accompagner les projets du syndicat par un plan de communication maîtrisant les différents outils de communication (digitale, web, rédactionnel, évènementiel, médias...) et de proximité en fonction des objectifs poursuivis ;
- Faire monter en compétences les élus pour leur permettre de mieux appréhender les questions énergétiques est une condition nécessaire mais pas suffisante au développement des activités du syndicat. Dans ce cadre, les webinaires, les matinales de l'énergie, les ateliers de la fabrique énergétique, l'organisation de visites thématiques sur site seront à continuer sur l'ensemble de la mandature ;
- Une communication plus interactive avec les élus nécessitera de faire évoluer notre site internet pour développer un véritable espace dédié à chacune des collectivités membres.



2021 Projet stratégique 2026